
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 18 juillet 2025 à 9 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Adèle PAVAGEAU, Cheffe de division mobilité et études techniques
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Frédéric STEBEN, Chef de division sports, loisirs et aménagement des parcs
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 55.

À 9 h 57, la mairesse d'arrondissement suspend la séance extraordinaire.

À 10 h, reprise de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

À 10 h 01, début d'un huis clos.

À 10 h 09, fin du huis clos.

CA25 14 0219

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.02 - Période de questions du public

Aucune question n'est posée.

10.03 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question n'est posée.

CA25 14 0220

Accorder une contribution financière de 52 500 \$ au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour un projet de serre institutionnelle et communautaire qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada, et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 52 500 \$ au Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour un projet de serre institutionnelle et communautaire qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada ;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259044004

CA25 14 0221

Édicter une ordonnance visant le changement du sens de la circulation de l'avenue Louis-Hébert vers le nord, entre le boulevard Crémazie Est et la rue Tillemont, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance visant le changement du sens de la circulation de l'avenue Louis-Hébert vers le nord, entre le boulevard Crémazie Est et la rue Tillemont, en vertu du paragraphe 3 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1255108004

CA25 14 0222

Adopter le projet de résolution PP25-14005 relativement à la demande de modification du projet particulier approuvé le 3 décembre 2024, par la résolution CA24 14 0370, et visant à autoriser l'aménagement d'un stationnement pour remorques de 3 808,3 mètres carrés sur le lot 2 212 543, sur le boulevard Pie-IX, pour les fins de l'entreprise située aux 9190 à 9252, boulevard Pie-IX, et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) et de permettre le réaménagement de son stationnement existant.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'adopter le projet de résolution PP25-14005 relativement à la demande de modification du projet particulier approuvé le 3 décembre 2024, par la résolution CA24 14 0370, et visant à autoriser l'aménagement d'un stationnement pour remorques de 3 808,3 mètres carrés sur le lot 2 212 543, sur le boulevard Pie-IX, pour les fins de l'entreprise située aux 9190 à 9252, boulevard Pie-IX, et le réaménagement de son stationnement, et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003), malgré les articles 379.1, 561, 573, 576, 605, 619.2 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- Que la superficie de verdissement qui sera ajoutée soit de minimum 425 mètres carrés, tel qu'exigé à la résolution CA24 14 0370, et ce, en surplus de la superficie de verdissement totale prévue aux plans pour le permis numéro 3000811013-19, en 2019, de 2 297 mètres carrés et de celle des îlots de verdure qui se trouvaient sur l'ancienne emprise du boulevard des Grandes-Prairies qui a été acquise par l'APMQ en 2025 ;
- Que 44 nouveaux arbres à moyen et grand déploiement soient plantés, tel qu'exigé à la résolution CA24 14 0370, et ce, en surplus des 18 arbres sur la propriété privée apparaissant sur les plans pour le permis numéro 3000811013-19, en 2019, sur la propriété privée et des sept (7) arbres qui se trouvaient sur l'ancienne emprise du boulevard des Grandes-Prairies qui a été acquise par l'APMQ en 2025 ;
- Que la localisation et la distance entre les arbres soient validées et confirmées par un professionnel travaillant dans le domaine de l'arboriculture afin de s'assurer qu'ils auront suffisamment d'espace pour croître et pour atteindre leur maturité ;
- Qu'un maximum de 311 cases de stationnements pour véhicules soient aménagées sur l'ensemble du site ;
- Qu'au moins quatre (4) bornes de recharge pour véhicules électriques soient ajoutées ;
- Qu'au moins 40 cases de stationnement pour vélos soient aménagées en cour avant, à proximité des entrées principales des bâtiments ;
- Qu'aucun aménagement ne soit réalisé ailleurs que sur la propriété appartenant à l'APMQ ;

La présente autorisation sera nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1251010012

CA25 14 0223

Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai de 18 mois supplémentaires pour l'adoption du règlement de remplacement du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant à intégrer les dispositions de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. de demander, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai de 18 mois supplémentaires pour l'adoption du règlement de remplacement du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant à intégrer les dispositions de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal ;
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1259533008

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 12.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Gabrielle GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025.